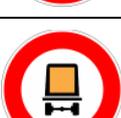


**SIGNALISATION ROUTIERE : LES PANNEAUX D'INTERDICTION**

	<b>B0</b> Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens		<b>B1</b> Sens interdit à tout véhicule
	<b>B2a</b> Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection		<b>B2b</b> interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection
	<b>B2c</b> Interdiction de faire demi-tour sur la route suivie jusqu'à la prochaine intersection		<b>B3</b> Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur autres que ceux à deux roues sans side-car
	<b>B3a</b> Interdiction aux véhicules automobiles, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules, affectés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé est supérieur à 3.5 tonnes de dépasser tous les véhicules à moteur autres que ceux à deux roues sans side-car.		<b>B4</b> Arrêt au poste de douane
	<b>B5a</b> Arrêt au poste de gendarmerie		<b>B5b</b> Arrêt au poste de police
	<b>B5c</b> Arrêt au poste de péage		<b>B6a1</b> Stationnement interdit
	<b>B6d</b> Arrêt et stationnement interdits		<b>B7a</b> Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs
	<b>B7b</b> Accès interdit à tous les véhicules à moteur		<b>B8</b> Accès interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises. Si le panneau B8 est complété par un panonceau de catégorie M4f l'interdiction ne s'applique que si le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé du véhicule, véhicule articulé, train double ou ensemble de véhicules excède le nombre indiqué sur le panonceau
	<b>B9a</b> Accès interdit aux piétons		<b>B9b</b> Accès interdit aux cycles

	<b>B9c</b> Accès interdit aux véhicules à traction animale		<b>B9d</b> Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur
	<b>B9e</b> Accès interdit aux voitures à bras		<b>B9f</b> Accès interdit aux véhicules de transport en commun de personnes
	<b>B9g</b> Accès interdit aux cyclomoteurs		<b>B9h</b> Accès interdit aux motocyclettes et motocyclettes légères
	<b>B9i</b> Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou une remorque de plus de 250 kg, tel que le poids total roulant autorisé, véhicule et caravane ou remorque, ne dépasse pas 3,5 t		<b>B10a</b> Accès interdit aux véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure au nombre indiqué
	<b>B11</b> Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué		<b>B12</b> Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué
	<b>B13</b> Accès interdit aux véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé excède le nombre indiqué		<b>B13a</b> Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué
	<b>B14</b> Limitation de vitesse. Ce panneau notifie l'interdiction de dépasser la vitesse indiquée		<b>B15</b> Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse
	<b>B16</b> Signaux sonores interdits		<b>B17</b> Interdiction aux véhicules de circuler sans maintenir entre eux un intervalle au moins égal au nombre indiqué
	<b>B18a</b> Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables		<b>B18b</b> Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises susceptibles de polluer les eaux
	<b>B18c</b> Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuses		<b>B19</b> Autres interdictions dont la nature est indiquée par une inscription sur le panneau
	<b>B31</b> Fin de toutes les interdictions précédemment signalées, imposées aux véhicules en mouvement		<b>B33</b> Fin de limitation de vitesse (indiquée sur le panneau)

	<p><b>B34</b> Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau B3</p>		<p><b>B34a</b> Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau B3a</p>
	<p><b>B35</b> Fin d'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore</p>		
	<p><b>B6b1</b> Entrée d'une zone à stationnement interdit</p>		<p><b>B30</b> Entrée d'une zone à vitesse limitée (indiquée sur le panneau)</p>
	<p><b>B50a</b> Sortie de zone à stationnement interdit</p>		<p><b>B51</b> Sortie d'une zone à vitesse limitée (indiquée sur le panneau)</p>